

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 4 juin 2012 à 20 h 30

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vours Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Cros Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 29 mai 2012

Secrétaire de séance : Félix PAREJA

Le lundi 4 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Absente : Véronique CROS excusée.

1. Approbation PV du 27 mars et 11 avril

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire des comptes rendus, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Les comptes rendus sont approuvés par les membres présents.

2. Résultat de la consultation pour la location du pré au dessus du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée du déroulement de la consultation pour la location de la parcelle située au dessus du cimetière, cadastrée AK 91 d'une surface de 4185 m².

Il rappelle que la période de location est fixée du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013. Les offres étaient à déposer en mairie au plus tard le lundi 23 avril 2012 à 14 heures 30 minutes. L'ouverture des plis s'est déroulée le même jour à 15 heures.

Une seule offre, celle de Madame et Monsieur DAILLON de MIERS, a été déposée pour la somme de cent dix euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre de Madame et Monsieur DAILLON pour la somme de 110 euros
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de cette somme sur le budget communal.

3. Délibération pour attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal considérant que les pièces sollicitées ont été présentées décide d'attribuer à l'unanimité des membres présents les sommes suivantes :

- Association des retraités Club des bons vivants 385 €
- Association des Parents d'élèves et amis de l'Etoile 300 €
- Société de Chasse 230 €.

4. Avenant au contrat assurance personnel

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2013 la gestion du contrat d'assurances du personnel souscrit auprès de Groupama sera confiée à leur filiale le CIGAC.

5. Classement voirie

Un état des lieux des différentes voiries communales a été effectué par Monsieur FERNANDES de la DDT. Celles-ci ont été classées dans 5 catégories de très bon à très mauvais.

La Communauté de communes demande que les communes établissent un classement de leur voirie par importance.

Le conseil établit la liste suivante des voies prioritaires pour leur entretien :

- Route du sol de la dîme VC 1
- route d'Auru
- du bourg aux Ayrals VC 4
- Les Ayrals à Roubidou
- mas Davet
- Lamothe
- Bouyrissac
- Mas des pierres et Cantemieule
- De Giral bas à borie
- Les Fieux

- Gniars Ferrières
- route de Floirac
- Estayrie Camping
- Maisonneuve (partie haute de Lardois à Maisonneuve)
- De Lardois au camping

6. Point sur dossiers en cours - Questions diverses

- Le contrôle de légalité n'ayant fait aucune observation, Monsieur le Maire informe que le PLU est désormais en vigueur.
- Station épuration : Reconduction du programme d'auto surveillance pour 2012.
- Contentieux EPARCO : début juin décision du TA concernant le recours déposé par EPARCO pour les frais d'indemnisation de Mr GIROU.
- La Source : Mr le Maire donne lecture des dernières informations en date du 1^{er} juin et rappelle la journée de nettoyage du site organisée le 9 juin.
- Travaux école : une subvention DETR a été allouée pour un montant de 11 960 €, une consultation des entreprises sera lancée.
- Internet haut débit : Les personnes intéressées étaient invitées à retirer un questionnaire en mairie. 4 questionnaires seulement ont été retirés et retournés. L'Entreprise NORDNET propose une réduction de 250 € sur la parabole. Il leur sera fait part de cette offre.
- Achat tondeuse ETESIA pour un montant de 4990 €.
- Toiture vestiaire stade : Il sera demandé plusieurs devis.
- Monsieur le Maire fait part de la proposition de Lionel LAGARRIGUE qui pour élargir le chemin desservant des parcelles utilisées par Mr BARRAT donnerait une bande de terrain, en contrepartie la commune devra prendre en charge la clôture et les frais de géomètre. A voir avec Mr BARRAT s'il accepte de placer la clôture.
- Défibrillateur : Celui-ci sera placé contre les toilettes à côté des panneaux d'affichage, il conviendra de le protéger du soleil.
- Monsieur le Maire fait part des deux demandes d'intention d'aliéner concernant des biens soumis à droit de préemption : maison BENZI et maison PAYEN. La commune ne souhaite pas préempter sur ces biens.
- Organisation pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives.
- Le club de Foot de MIERS étant champion du LOT, Monsieur le Maire propose d'organiser un vin d'honneur qui se déroulera le dimanche 10 juin à 19 h 30.

Fin de séance 23 H 45

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Vaurs Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.